



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT-YON

PROCES-VERBAL DU 06 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le six juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur SAADA, Président.

Le président ouvre la séance à 18h35.

Etaient présent(e)s : M. Raoul SAADA, Mme Claire CAZADE-SAADA, Mme Christine DUCHOSAL, Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme René MARCHAIS, M. Eric DELAME, Mme Marie-Christine FRANCOIS, Mme Nicole Perrier

Absente représentée :

Absente Excusée : Mme Sophie BLAIZE

Absente :

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance

2023-011- Adoption de l'ordre du jour de la séance

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ADOPTE l'ordre du jour de la séance du 06 juin 2023,

2023-013-Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023,

2023-014-Répartition des subventions aux associations

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 400 euros à l'association « Foyer Solidaire des trois vallées » d'Avrainville,

DECIDE d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association « Unité local des trois vallées » de St Chéron,

DÉCIDE, pour l'année 2023 de participer au frais de formation de l'association « ABCDE » à hauteur de quatre participations de Buxéens à cette formation, le coût annuel individuel étant de 25 €, la participation du CCAS sera donc de 100 euros maximum,

PRÉCISE que l'association devra justifier au CCAS les administrés de la commune bénéficiant de cette formation sur l'année 2023,

Questions diverses

Point travaux logement du CCAS et budget

Les travaux prévus sont :

Les diagnostics des deux logements du CCAS pour un montant de 210 euros ttc

Les travaux sur le réseau de chauffage du logement occupé par Mme Baguet pour un montant de 1 684.32 euros ttc

Pour les travaux du toit du cabanon, il faut refaire des devis car le montant de 16 731.92 euros ttc est trop élevé pour une toiture d'un espace non utilisé.

Point mutuelle communale solidaire

Deux mutuelles ont pu présenter leur offre AXA et MPI. Une simulation a été demandée à AXA pour connaître le coût de la mutuelle avec des garanties similaires à une autre mutuelle.

Point semaine bleue

Deux animations sont à l'étude : des ateliers d'initiation informatique et/ou des ateliers cosmétiques/plantes

La séance est levée à 19h40

